

chercher le document en question à la bibliothèque si le député désire le consulter.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA CONDUITE DES MINISTRES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): J'étais sûr qu'en posant mon piège, j'attraperais cet âne, monsieur le Président. Le 24 avril dernier, le premier ministre a déclaré qu'il avait écrit au vice-premier ministre pour lui demander d'examiner toutes les lignes directrices concernant les ministres de la Couronne et leur conduite aux fins de les rendre plus rigoureuses. «Le vice-premier ministre l'a fait», a-t-il ajouté, «et les nouvelles lignes directrices seront déposées très bientôt».

Comme d'habitude, le ministre des Approvisionnements et Services est dans l'erreur et, également comme d'habitude, il cherche à noyer le poisson. On nous a dit que de nouvelles lignes directrices avaient été rédigées. Trois fois déjà le gouvernement nous a promis . . .

M. le Président: Votre question.

M. Tobin: Je me ferai un plaisir de fournir au ministre l'exemplaire du hansard où le premier ministre s'est engagé à déposer les nouvelles lignes directrices concernant les ministres. Encore une fois, le gouvernement entend-il communiquer dès aujourd'hui à la Chambre ces nouvelles lignes de conduite? S'il ne les dépose pas aujourd'hui, quand le fera-t-il?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): La seconde question du député diffère beaucoup de la première, monsieur le Président.

M. Nunziata: Pas du tout! Réveillez-vous!

M. Boudria: Je l'ai posée plus lentement, voilà tout.

M. Andre: La meute devrait se laver les oreilles.

M. Tobin: Répondez donc. C'est une question sérieuse.

M. Andre: La première question portait sur la promesse de lignes directrices dans les jours suivants. Comme je l'ai dit au député, le gouvernement a publié dans les jours suivants, ainsi qu'il l'avait promis, les lignes directrices concernant la publicité. Dans sa question supplémentaire, le député a dit que le premier ministre avait promis de communiquer bientôt à la Chambre les lignes directrices destinées aux ministres du cabinet. Il le fera bientôt.

M. Tobin: Cela fait déjà un mois.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

LA CONTAMINATION PAR LE BPC—LES MESURES IMMÉDIATES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai une question pour la ministre de l'Environnement. Ce

Questions orales

matin la ministre a mentionné qu'il y aura une conférence fédérale-provinciale sur le problème de l'environnement, ici, au pays. Mais une conférence ne règle pas du tout le problème immédiat et alarmant au Québec et ailleurs au Canada, le problème de contamination par le BPC. Ma question est la suivante, c'est une question précise: Qu'est-ce que la ministre va faire maintenant, que va-t-elle faire tout de suite pour régler ce problème dangereux pour tous les Canadiens?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le député du Nouveau parti démocratique de sa question. Je pense qu'il y a confusion. La conférence fédérale-provinciale que j'ai convoquée pour la fin du mois de mai porte uniquement sur le problème des BPC.

ON DEMANDE SI DES FONDS SERONT DÉBLOQUÉS IMMÉDIATEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, il y aura une conférence sur le problème des BPC au pays, mais est-ce que la ministre peut dire ce matin qu'il y aura un déblocage de fonds nécessaires pour trouver une solution à ce problème? C'est un problème très sérieux dans la province de Québec et ailleurs au Canada. Est-ce qu'il y aura un déblocage de fonds nécessaires immédiatement, maintenant?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je reconnais la gravité de la situation et c'est pourquoi immédiatement, pendant que l'on s'occupait de nettoyer l'environnement après le désastre de Kenora, j'ai demandé la tenue de cette conférence fédérale-provinciale qui a pour but de discuter de sites de disposition du BPC, et j'ai demandé à mes collègues provinciaux que nous en arrivions à des décisions à ce sujet.

* * *

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'ALLOCATION AU CONJOINT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre temporaire. Hier, le ministre des Finances s'est montré déçu de voir que l'on mettait en doute ses consultations et, de plus, que l'on croyait sincèrement qu'il était plus préoccupé à écouter les propos de la haute finance que ceux tenus par les citoyens ordinaires. Est-ce que le premier ministre suppléant est prêt à nous dire si son gouvernement est prêt à s'engager à accepter les recommandations faites par 45 organismes populaires à la grandeur du pays, dont des organismes comme l'Organisation nationale antipauvreté, le Conseil consultatif national du troisième âge, le Comité d'action sur le statut de la femme, qui demandent au gouvernement . . . et ma question est la suivante, qui demandent au gouvernement d'étendre l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin âgées de 60 à 64 ans afin de ne pas faire de la discrimination entre les célibataires, séparées et veuves?